

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

La confirmation est-elle différente de la profession de foi ?

- Questions courantes - Les sacrements -



Date de mise en ligne : lundi 17 septembre 2007

Oui, et cela va beaucoup plus loin. La profession de foi se fait très souvent à la fin des années de catéchisme, pour marquer une étape dans sa vie de chrétien, une étape où l'on rassemble le meilleur de ce que l'on a reçu. Avec la célébration de la profession de foi, on annonce que l'on fait sienne la foi qui a été transmise. C'est aussi une étape pour marquer la fin de l'âge de l'enfance. Si la profession de foi est une fête de la foi, ce n'est pas un sacrement, c'est-à-dire que Dieu n'y agit pas de manière particulière. La profession de foi s'est développée en France avant le concile Vatican II (1962-1965). Depuis ce concile, il est demandé de professer publiquement sa foi dans la célébration de la confirmation. Le sacrement de la confirmation est un don : il vient alors affermir le confirmé dans sa profession de foi et lui donner la force nécessaire pour qu'elle grandisse en lui.

Si la confirmation est un don de Dieu, elle n'est pas à envisager comme une "super-profession de foi", pour ceux qui veulent s'engager dans leur foi, ou qui auraient une foi plus forte que les autres ; elle n'est pas un sacrement pour les "super-chrétiens". Si la confirmation est un des trois sacrements que l'on reçoit pour devenir chrétien, elle s'adresse à tous les baptisés qui le désirent librement, au point où ils en sont dans leur démarche de foi.